



Certificat médical de non contre-indication à la marche

Il est obligatoire pour les nouveaux inscrits

Et seulement tous les 3 ans pour les renouvellements quel que soit l'âge du licencié et la ou les disciplines pratiquées

Mais dans la période de validité de 3 ans, le pratiquant doit répondre à un questionnaire de santé, lors de chaque renouvellement de licence (tous les ans)

S'il répond NON à toutes les questions et qu'il l'atteste, il est dispensé de présentation d'un nouveau certificat médical

S'il répond OUI à au moins une des questions, ou s'il refuse d'y répondre, il doit présenter au club un certificat médical datant de moins d'un an au jour de la prise de licence



Adresse Postale : SMAD Centre Joseph Collomp Place René Cassin 83300 DRAGUIGNAN
 Adresse du Bureau : 55, avenue de 4 septembre 83300 Draguignan – Tél 04 94 68 72 35
 Mail : randonneurs.draceciens@gmail.com
 Site Internet <http://www.randonneurs-draceniens.fr>
 SIREN : 424 123 974 – Etablissement APS/08308ET00406 – N° Agrément Sport :83-S1918

QUESTIONNAIRE DE SANTE 2023 / 2024

Répondez aux questions suivantes par oui ou par non (Cochez les cases correspondantes) durant les 12 derniers mois	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A CE JOUR :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur à la suite d'un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture entorse, luxation, déchirure, tendinite etc. survenu durant les 12 derniers mois) ?		
8) Votre pratique sportive a-t-elle été interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
Si vous avez répondu OUI à l'une de ces questions, vous devez nous fournir un nouveau certificat médical pour renouveler votre licence (arrêté du 20/04/2017, modifiant le code des Sports) Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié		
J'ai répondu NON à toutes les questions de l'auto-questionnaire de santé QS-SPORT, ci-dessus, et je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.		
Fait à Draguignan le :		
NOM : Prénom :		
Signature : Pour faire et valoir ce que de droit		